

SNUDI FO 13



L'Ecole Syndicaliste

des Bouches du Rhône

13 rue de l'Académie 13001 Marseille Tél : 04 91 00 34 22 Fax : 04 91 33 55 62
contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

Dir. de publication : L. Bernabeu
ISSN 0980 7586 N° CPPAP 1112 S 06275
Imprimé au siège

Bulletin n°129

1 euro

Mars - Avril 2012

Déposé le 18/ 04/ 12.

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand

Pas de "trêve électorale", les revendications continuent ...

page 2



Mouvement

**Un barème injuste, un mouvement réduit
par le nombre de replis et de postes bloqués,
des personnels de RASED sacrifiés ...**

page 3

Carte scolaire

**Le combat et les interventions du SNUDI-FO 13
pour la défense des postes**

page 4

Postes adaptés

Compte-rendu groupe de travail académique

page 5

**Plus d'infos ?
C'est sur le site
www.snudifo13.org**

**Evaluation des enseignants =
arbitraire, casse du statut
et baisse des rémunérations**

page 5

**MES et TSCG :
deux traités gigognes,
ni amendables, ni aménageables.**

page 2



Pendant la campagne électorale, les revendications continuent !

Lors de son dernier Comité Confédéral National (CCN), des 22 et 23 mars 2012, la CGT-FO a réaffirmé son profond attachement à **la liberté et à l'indépendance syndicales** qui sont à la base de toute action revendicative dans la négociation comme dans l'action.

C'est pourquoi la CGT- Force Ouvrière ne **donnera aucune consigne de vote, directe ou indirecte**, à l'occasion des élections présidentielles et législatives.

Pour autant, pour la CGT- Force Ouvrière, **il ne saurait y avoir de « trêve électorale »** sur le terrain syndical, c'est-à-dire qu'il ne saurait être question de taire les **revendications**.

Le CCN a, au contraire, réaffirmé celles-ci, inscrites dans l'ensemble des revendications des résolutions du XXIIème Congrès confédéral de Montpellier (14 au 18 février 2011) qu'il reprend et défend :

- **Combattre l'austérité, combattre la « règle d'or »**
- **Revendiquer prioritairement pour l'emploi et les salaires**
- **Défendre le service public, défendre la République**
- **Défendre la liberté syndicale**
- **Défendre la Sécurité sociale et la protection sociale en général**



JOURNEE DE CARENCE : Un scandale !

La circulaire fonction publique du 24 février 2012 met en application la journée de carence.

Le secrétaire général du rectorat lors du CTA du 3 avril a annoncé la mise en œuvre avec des retraits de salaires sur les mois de mai et juin, avec un **effet rétroactif** sur les congés maladie au 1^{er} janvier. Nous attendons des précisions sur les modalités pratiques de la mise en application.

La journée de carence, à l'opposé du prétexte d'améliorer la sécurité sociale, apparaît pour ce qu'elle est, une **spoliation** et un **racket** sur nos salaires. Non content de ne pas nous accorder d'augmentation, l'Etat, étant notre employeur, va faire des économies sur notre dos et diminuer nos salaires.

Force Ouvrière exige l'abrogation de cette loi inique !

MES, TSCG : Deux traités gigognes, ni amendables, ni aménageables !

Le MES : Mécanisme Européen de Stabilité, sorte de FMI européen, soumis le 21 février à l'AN et le 28 au sénat.

Le TSCG : Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union Européenne, nouveau traité européen, signé par vingt-cinq chefs d'Etat et de gouvernement, le 2 mars à Bruxelles. Il vise à institutionnaliser la « règle d'or » sur l'interdiction des déficits publics, à l'inscrire dans les constitutions. Il devrait être soumis à ratification en France après les élections présidentielles et législatives.

Par ces deux traités, l'union Européenne veut **contraindre tous pays d'Europe à la rigueur à perpétuité**, elle veut généraliser, en l'empirant, ce qu'ils sont en train d'imposer à la Grèce.

Lorsqu'un traité international ou européen conduit à modifier la Constitution française, son adoption nécessite une réunion du Congrès (Assemblée nationale et Sénat) ou un référendum. S'agissant de la mise en place du MES, les pouvoirs publics ont considéré qu'une loi permettait de l'adopter, estimant qu'il ne modifiait pas la Constitution. Pour nous, cela n'est pas évident dans la mesure où ce nouveau mécanisme, générant la création d'une nouvelle institution internationale, conduit à un transfert de souveraineté.

Par ailleurs, pour qu'un pays puisse avoir recours demain au MES, il faudra qu'il accepte en contrepartie les conditions économiques et sociales imposées et qu'il ait avalisé le second traité, le TSCG. Traité qui, lui, est reconnu comme devant modifier la Constitution et devant

donc faire l'objet d'une ratification par référendum ou au Congrès.

Ainsi, de fil en aiguille, on est en train d'imposer, au nom du dogmatisme budgétaire et du capitalisme libéral, **l'austérité partout en Europe** avec toutes les conséquences dévastatrices sur le plan économique et social : récession, chômage, accroissement des inégalités et de la pauvreté, remise en cause des droits sociaux et des services publics.

Certains considèrent qu'il faudrait accompagner ces traités (ou les modifier) en y ajoutant des mécanismes de relance. Mais comment pourrait-on faire de la relance tout en serrant les boulons avec l'austérité ? C'est contradictoire !

Dans cette logique, ce qu'ils appellent mesures pour la relance risque de signifier : déréglementation du marché du travail, remise en cause du CDI, des droits à la retraite, ce qui commence à se pratiquer, au-delà de la Grèce, en Italie, en Espagne ou au Portugal.

Pour Force Ouvrière, il faut être clair : ces deux traités gigognes ne sont pas amendables ou aménageables, ils doivent être rejetés.

C'est pourquoi, s'agissant du MES, nous avons écrit aux parlementaires pour leur demander de ne pas le voter. C'est pourquoi sur le deuxième traité instaurant l'austérité et la «règle d'or», nous appellerons à voter non en cas de référendum.

Accepter une telle logique, c'est d'ores et déjà annoncer, en France, un super plan d'austérité. Nous ne l'accepterons pas !

Mouvement 2012

► Nouveau barème

Le DASEN a décidé de supprimer la note et de rétablir l'AGS complète mais d'augmenter encore le bloc des majorations (enfants, stabilité, exercice en poste "labellisé"), au final **cela aggrave l'injustice du barème !** Le **SNUDI FO 13 conteste ce barème « au plus méritant »** qui induit de fait une pression sur les collègues afin qu'ils sollicitent des postes qu'ils ne désirent pas pour engranger des points de stabilité. Ce qui va très lourdement pénaliser les collègues n'ayant pu obtenir un poste à titre définitif et qui vont rester (vu leur manque de points de stabilité !) dans des nominations à titre provisoire pour encore de nombreuses années.

Le SNUDI FO 13 demande donc, non seulement qu'on n'augmente pas les points correspondant à ce bloc, mais qu'on les diminue !

► Le scandale des modalités de replis pour les maîtres du RASED

Une centaine de collègues spécialisés est touchée par les mesures de carte scolaire.

L'administration prévoit un dispositif dérogatoire aux règles du mouvement avec deux alternatives : soit le collègue **participe au mouvement** sans priorité de repli hormis quelques éventuels postes spécialisés restants dans la circonscription (CLIS, SEGPA...) ; soit le **collègue est rattaché sur sa circonscription en surnombre**, sur un poste de brigade, il pourra être affecté sur un poste vacant, effectuer des remplacements, ou exercer des missions de soutien pédagogique ...

Pour le SNUDI FO, les conditions du mouvement consécutif à cette carte scolaire ne sont pas acceptables !

C'est pourquoi, lors de la CAPD du 19 mars, nous avons demandé expressément **la convocation d'un groupe de travail pour examiner la situation particulière de ces personnels, avant le début du mouvement.**

Le délégué du SNUDI FO y a soutenu que l'administration ne devait pas nier la spécialisation et la compétence de ces personnels et a demandé que :

- Si ces personnels **choisissent de rester en surnombre dans leur circonscription, ce soit** pour effectuer leur **"métier" de maître spécialisé**. (rappel du plan et de une circulaire de 2009, lors des suppressions de postes RASED, avec des propositions de l'administration : maîtres surnuméraires continuant à exercer comme des personnels de RASED). La situation en 2012 étant pire qu'en 2009, l'administration ne peut proposer moins qu'en 2009 !
- Si ces personnels **choisissent de participer au mouvement** et à **bénéficier d'un repli**, ils aient **une priorité sur tout poste d'adjoint de la circonscription**, les postes de la même nature n'étant pas disponibles.
- Que tous **conservernt leurs points de stabilité**.

L'administration a refusé ces propositions.

Pour elle, que les collègues en surnombre poursuivent leurs missions reviendrait à nier la fermeture de ces postes ! 2012 n'est pas 2009, il y a cette année 200 postes bloqués pour PES1 et T1, 159 suppressions de classes, donc des replis d'adjoints, une centaine de maîtres spécialisés concernés (42 en 2009). Elle prévoit la réintégration de tous les retours de disponibilité dès le 1^{er} septembre (une quarantaine). Avec les ineats non compensés, cela permettrait de maintenir "**le plus longtemps possible**" ces personnels sur leurs missions

► Nouvelles zones de la brigade formation continue

Pour se prémunir des problèmes de déplacement de personnels hors zone, l'administration a décidé de découper le département en 3 zones de remplacements pour la brigade de formation continue (zone Mistral et Derain, zone Daumier et Pagnol et zone Cézanne et Scotto).

Le SNUDI FO s'est élevé contre cet élargissement des zones. Cela implique en effet d'énormes difficultés pour les personnels remplaçants en termes de temps de déplacement et de coût et des conséquences sur leur vie personnelle.

Si les collègues refusent la modification de leur affectation, ils vont recevoir un courrier leur invitant alors à participer au mouvement. Ils auront une priorité comme repli **sur un poste de brigade de circonscription**.

► Postes réservés PES et T1

L'administration indique que cette année, les postes réservés seront en moyenne de 9 par circonscription, avec **79 postes de T1 et 132 postes de PES**. Le SNUDI FO déplore le grand nombre de ces postes réservés, conséquence de la réforme de la formation "masterisation" dont nous demandons toujours l'abrogation. Il demande pour le moins qu'on évite de bloquer un poste plusieurs années de suite et que ces postes ne soient pas implantés dans des écoles victimes d'une fermeture de classe afin de permettre un éventuel retour sur poste du collègue replié.

précédentes auprès des IEN et ... **constituerait un "sas" (sic!) pour se préparer à avoir une classe !** Elle compte sur la capacité des représentants du personnel à expliquer le bien fondé de cette solution, pour le service et pour les personnels !

Le point de vue des autres syndicats :

Le SNUipp-FSU a demandé à l'administration d'offrir aux collègues participant au mouvement le plus de choix possible, afin que les collègues **aient le sentiment qu'on prend en compte leur situation**, que cela leur donne **l'impression d'avoir un choix supplémentaire, en disant qu'il ferait passer le message** que ce n'est pas leur intérêt et qu'il vaut mieux rester en surnombre.

Le SE-UNSA a proposé de **laisser passer un an** (pour cause d'élections) pour reporter en 2013 les conditions du retour sur poste E et G. **Cette année est une année de transition.**

Les décisions finales de l'Administration :

- 1/ Les personnels en surnombre rattachés aux IEN gardent leurs points de stabilité pour le mouvement 2013 (ajouté au memento).
- 2/ Possibilité d'obtenir l'option D ou F pour être ensuite affectés à titre définitif (non écrit).

Que l'IA ne compte pas sur le SNUDI-FO 13 pour qu'il "fasse preuve de pédagogie" pour expliquer le bien fondé de ses mesures à nos collègues !

Il n'y a pas de bien fondé dans cette carte scolaire, véritable "plan social" des RASED !

Il n'y a pas de bien fondé dans l'injustice de ce dispositif d'affectation de ces personnels, traités en "bouche-trous" et exclus d'un réel processus de replis !

Carte scolaire

Le Directeur Académique a prévu une carte scolaire avec 130 fermetures de classes, 17 ouvertures, et un véritable plan social dans l'enseignement spécialisé (suppression de tous les postes G et suppression de tous les postes E qui ne sont pas en « éducation prioritaire »).

Pour les enseignants et les élèves cela signifie : des classes encore plus chargées (alors que les maîtres absents sont souvent non remplacés et leurs élèves répartis dans les autres classes), la multiplication des cours à double niveau et la liquidation de l'aide aux élèves en difficultés !

Le SNUDI-FO 13 a condamné cette carte scolaire et pris toutes ses responsabilités : dépôt d'un **préavis de grève** couvrant toute la période ; appel à un **rassemblement à l'IA, le jour du CT du 15 février; défense des dossiers** à chaque étape (groupe de travail, entrevue avec le DA, et Comité Technique) ; **enquête** sur les non-remplacements ; **pétition intersyndicale** "carte scolaire-RASED" ; appel à un **rassemblement à l'IA, le jour du CT du 24 février**; appel et information des collègues ; **accompagnement de délégations** d'écoles ;

Le 24 février : 300 personnes, 30 écoles représentées devant le comité technique, avec des parents qui envahissent l'IA... Preuve de la volonté de se battre, de refuser ces mesures qui vont dégrader encore plus nos conditions de travail et les conditions d'enseignement des élèves, mesures qui attaquent l'école de la république.

Appel à rassemblement à la préfecture, au moment du CDEN du 21 mars où l'IA présentait ses mesures de carte scolaire au préfet, représentant du gouvernement sur le département.

Des dossiers ont été gagnés. Rien n'est terminé, **le SNUDI-FO continue à défendre les postes et les classes, aujourd'hui, à la rentrée...**



Comité Départemental de l'Education Nationale mercredi 21 mars 2012

Déclaration préalable de la FNEC FP FO

Extraits, voir la déclaration complète sur le site.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur Académique, Madame la vice-Présidente,

En complément de la déclaration commune des représentants des personnels, nous apportons quelques éléments complémentaires.

Dans un contexte imposé par la tyrannie de la dette, impulsée par le FMI et la banque européenne, le ministère tranche dans le vif et supprime 14 000 postes dans une Education Nationale aux moyens déjà réduits, ce qui se traduit dans les Bouches du Rhône, au niveau du 1^{er} degré, par le retrait de 159 postes, et une baisse de moyens inacceptable dans le second degré.

(...) Il est proposé la fermeture de 110 classes primaires, et le véritable plan social que constitue la disparition de tous les maîtres G et celle des maîtres E en dehors de l'éducation prioritaire.

Les collèges bondés à 30 élèves par classe voient leurs moyens diminuer, les compléments de service et les heures supplémentaires augmenter.

C'est contre ce projet que les représentants du personnel se sont prononcés lors du premier CTSD, en votant unanimement la motion d'opposition au premier projet.

Enseignants et parents refusent ces mesures et leurs conséquences et depuis la parution du projet de carte scolaire, ils se mobilisent. Des délégations d'école sont venues devant l'Inspection Académique, demandant à être reçues pour défendre leurs classes, des parents occupent les écoles pour exiger le maintien des classes et des postes de RASED, les banderoles fleurissent à travers tout le département !

Encore aujourd'hui des dizaines d'écoles sont représentées devant la préfecture, et exigent le maintien de leur classe ou du poste RASED supprimé.

Les parents ont raison, ils défendent l'avenir de leurs enfants, les enseignants ont raison, ils défendent leur école, leur réseau d'aide. La fédération FO demande que tous les dossiers des écoles soient de nouveau examinés aujourd'hui.

Ce CDEN qui va devoir se prononcer sur ce projet de carte scolaire doit savoir que (... citations d'une liste d'éléments quantitatifs et qualitatifs sur des dossiers que nous défendons) et la liste est bien longue...

Comment les parents d'élèves, les maires, les DDEN, enfin tous les membres de ce CDEN qui ne participent pas au CTSD pourraient-ils se prononcer sans connaître les dossiers ?

Globalement, comment les membres de ce CDEN pourraient-ils accepter une carte scolaire qui aggrave les conditions de travail des enseignants déjà difficiles et les conditions d'enseignement des élèves ? Comment pourraient-ils accepter une carte scolaire qui liquide l'enseignement spécialisé, soutien indispensable aux élèves les plus fragiles ? (...)

C'est cette même conception du dialogue social qui voudrait contraindre les organisations syndicales à négocier les mesures de carte scolaire dans le cadre inacceptable de la suppression des 159 postes retirés au département, les contraindre à co-gérer ces mesures avec l'administration.

Ce n'est pas la conception que notre fédération a de la négociation : **tous les dossiers qui nous sont confiés doivent être défendus sans s'opposer les uns aux autres, les représentants des personnels ne peuvent accepter de choisir entre les postes classes et postes E et G des réseaux.**

A l'heure où la colère gronde dans tout le département, au moment où le ministre est responsable de tous les débordements constatés lors de ces dernières semaines, la fédération FO de l'enseignement demande d'une part qu'avec vous, Monsieur le Préfet, le CDEN examine à son tour les dossiers. Et d'autre part que vous communiquez au ministre, que vous représentez sur le département, l'exigence des enseignants et des parents de l'annulation ces 110 fermetures de classes, de l'ouverture des classes nécessaires et du rétablissement de la totalité des réseaux d'aide spécialisée, outil indispensable à la réussite des élèves dans toutes les écoles.

Pour la FNEC-FP-FO Philippe Roms

FORCE OUVRIÈRE **FO** [LA FORCE DE L'INDÉPENDANCE]

Sommaire : Page 1 : titres. Page 2 : Revendications pendant la campagne, MES et TSCGI. Page 3 : Mouvement. Page 4 : carte scolaire. Page 5 : Evaluation, Postes adaptés. Page 6 : Laïcité, syndicalisation.

L'école Syndicaliste des Bouches du Rhône, 13 rue de l'Académie, 13001, Marseille Imprimé au siège
Organe du SNUDI FO 13 Date dépôt légal : 21/01/12 Dir. de publication : L. Bernabeu. N° CPPAP 1112 S 06275

Evaluation des enseignants

Rappelons que ce dispositif prévoit le remplacement de l'inspection traditionnelle par un entretien préparé par une "auto-critique", la fin de toutes les promotions au choix et grand choix, les pleins pouvoirs aux IEN pour proposer des réductions d'ancienneté, et une baisse colossale de nos salaires ! Un projet aggravé par un "malus" !

Au ralentissement du déroulement de carrière de tous, aux pleins pouvoirs donnés aux chefs d'établissement et aux IEN de réduire ou non le temps passé dans chaque échelon, le ministre Châtel a ajouté, le 15 mars, lors du Comité Technique ministériel, **des « majorations d'ancienneté », c'est à dire des malus de 2 mois, allongeant le temps à passer dans l'échelon pour les collègues jugés « insuffisants »... ce qui revient à instaurer un système de sanctions financières sans avoir à saisir la CAPD en formation disciplinaire, sans avoir à se justifier !**

Au Comité Technique Ministériel du 15 mars, l'ensemble des organisations syndicales (FSU, FNEC FP-FO, SUD Éducation, fédération CGT, UNSA, CFTD), ont voté contre ce projet, **le ministre doit donc immédiatement retirer son dispositif.**

Evaluation des enseignants, destruction des RASED, liquidation de la formation et des maîtres-formateurs, suppressions de postes, mise en cause des règles de mutation égalitaires, opacité des permutations nationales sans contrôle de la CAP nationale, journée de carence en cas de maladie ... **Tout est lié !**

Avec l'évaluation Châtel, notre déroulement de carrière serait à la totale merci de nos supérieurs hiérarchiques dans le cadre d'un « management » comme le subissent déjà les salariés de France télécom et la Poste qui furent les premières administrations d'Etat privatisées.

Avec l'évaluation Châtel, nous serions jugés non plus en classe devant nos élèves, mais sur entretien, sur notre docilité à gérer des classes surchargées, sans remplaçants ni RASED... sur notre implication dans les politiques éducatives locales sous la tutelle des élus politiques et autres groupes de pression locaux...

Avec l'évaluation Châtel, revendiquer deviendrait une faute !

Que va-t-il demeurer de l'Ecole républicaine, de son caractère national et laïque, de notre Statut de fonctionnaire d'Etat et de ses garanties si le projet Châtel voit le jour avec déjà :

- l'autonomie croissante des établissements (dispositif « Eclair », expérimentations diverses dérogeant aux règles nationales telles les écoles du socle commun préfigurant les EPEP...),
- la multiplication des postes « à profil » et notamment les postes en collèges et lycées professionnels « Eclair » avec recrutement sur entretien hors barème et sans contrôle possible des élus du personnel en CAP,
- la mise en concurrence des écoles sur la base des résultats des élèves aux évaluations,
- le recours aux contractuels pour assurer les remplacements comme déjà dans plusieurs départements,
- l'instauration du jour de carence contraire à la garantie de salaire en cas de maladie jusqu'alors inscrite dans notre statut de fonctionnaire... ?

Il y a urgence à stopper cette entreprise de destruction qui sacrifie l'Ecole publique et notre Statut au nom de l'austérité dictée par une dette qui n'est pas la nôtre ni celle de nos élèves au compte des profits des marchés financiers !

Mardi 3 avril (reconvocation possible le 13 avril) le ministre doit présenter le projet de décret sur l'évaluation des enseignants au Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat, avant la promulgation des décrets.

Le 2 avril 2012, l'ensemble des fédérations syndicales se sont adressées au ministre, renouvelant leur demande de renoncer à la publication de ces textes.

**Plus d'infos, dossier,
bataille syndicale ...
site : www.snudifo13.org**

Groupe de travail Académique "postes adaptés" : des besoins légitimes remis en cause par les restrictions budgétaires !

Les délégués FO sont intervenus dans ce groupe de travail pour soutenir les dossiers confiés par les collègues et leur en ont rendu compte.

Extrait de la déclaration du représentant Force Ouvrière

... Pour Force Ouvrière, il n'est pas question de cautionner cette rigueur organisée par le pouvoir politique au détriment de la santé de nos collègues. Nos collègues souffrent de plus en plus au travail en raison à la fois des conditions d'exercice de plus en plus médiocres (avec des exigences de plus en plus fortes de l'Administration, une dégradation du taux d'encadrement des élèves et des moyens de remplacement qui conduisent à des classes surchargées, la punition des absences pour maladie avec l'instauration d'un jour de carence qui contraint les enseignants à faire classe même malades, l'allongement de la durée des cotisations pour la retraite ce qui oblige à rester en activité dans des conditions de santé peu raisonnables, etc...

... Pour FO, le compte n'y est pas. Et ce ne sont pas les allègements horaire de 3 heures qui vont apporter une solution ; les collègues en « bénéficiant » ne peuvent plus vraiment se consacrer à leurs soins en coupant une journée et leur complément est problématique sur le plan administratif comme pour le bon fonctionnement de la classe.

Le SNUDI-FO réclame des moyens supplémentaires pour prendre en charge la souffrance au travail de nos collègues, ce qui est de votre responsabilité !

Une situation inacceptable, en chiffres :

Cette année : 148 demandes, 63 premières demandes, 85 pour maintien.

En progression par rapport à l'an passé : 124 demandes, 50 premières demandes, 74 pour maintien.

Or, les moyens sont inchangés : 44 Equivalents temps plein (dont 6 pour les PALD emploi au CNED).

Les allègements horaires ont souvent été revus à la baisse par rapport aux demandes des collègues, l'administration a accordé 3 heures, ce qui correspond à une 1/2 journée, alors que les demandes étaient d'avoir une journée.

Les besoins légitimes et confirmés par les médecins de prévention ont été limités par les contraintes budgétaires.

Le SNUDI-FO 13 au quotidien ...

C'est le contact direct avec les collègues ...

*lors de visites de délégués dans les écoles,
lors des rendez-vous au siège du syndicat ou sur le lieu de travail,
lors des réunions d'infos syndicales, 36 réunions déjà tenues
dans tout le département pour cette année scolaire !*



C'est l'écoute et la défense des collègues ...

*Promotions, passage à la hors-classe, mouvement, indemnités, obligations de service, retraite, ...
Par mail ou téléphone, les délégués du SNUDI-FO sont à votre écoute,
vous répondent, vous renseignent, interviennent auprès de l'administration, auprès d'un IEN, ...*

Dans les instances

*où ils représentent les personnels (CAPD, CTSD, CHS-CT, groupes de travail, ...),
comme au quotidien, les délégués du SNUDI-FO 13 défendent vos dossiers et vous en rendent compte.*

Pour joindre le SNUDI-FO 13
04 91 00 34 22
07 62 54 13 13
contact@snudifo13.org

**Pour plus d'informations,
pour s'inscrire à nos infos par mail,
le site du SNUDI-FO 13**
www.snudifo13.org

Vos délégués à la CAPD
Franck NEFF : 07 62 54 13 13
Louis BERNABEU : 06 13 71 37 25

Adhérer,
c'est renforcer le syndicalisme libre et indépendant Force
Ouvrière, c'est permettre le fonctionnement matériel et
l'organisation de la section.
Au SNUDI-FO, nous sommes intransigeants dans la défense
des intérêts individuels parce que nous le sommes dans la
défense des droits collectifs.

**Vous avez besoin du syndicat ;
le syndicat a besoin de vous ;
le syndicat c'est vous !**

SNUDI-FO 13 Carte 2012 (Année scolaire 2011 - 2012)

Bulletin d'adhésion

(66% déductibles des impôts)
sous réserve des actuelles dispositions fiscales

■ Cotisation de base : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.

Elle comprend la carte annuelle (20 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs				119 € (8,25)	122 € (8,5)	125 € (8,75)	131 € (9,25)	137 € (9,75)	143 € (10,25)	158 € (11,5)	170 € (12,5)
Prof. Ecoles			125 € (8,75)	137 € (9,75)	143 € (10,25)	149 € (10,75)	155 € (11,25)	170 € (12,5)	182 € (13,5)	194 € (14,5)	206 € (15,5)
Hors Classe	164 € (12)	182 € (13,5)	194 € (14,5)	206 € (15,5)	218 € (16,5)	230 € (17,5)	242 € (18,5)				

Temps partiel : cotisation au prorata de la quotité

PE Stagiaire : 75 €

Retraité : 75 €

EVS-AVS : 40 €

■ Majorations :

AIS, IMF: 4 €

CPC: 10 €

Dir 2-4 cl.: 6 €

Dir 5-9 cl.: 10 €

Dir 10 cl. et+: 13 €

Cotisation de base + Majoration = €

Nom et Prénom

Adresse:

Tel. personnel, portable :

e - mail :

Fonction, Ecole :

à : TD / TP Echelon:..... PE /Instit

Déjà adhérent l'année précédente : oui / non

Déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)

1 à 10 chèques maxi / ordre SNUDI FO / débit : vers la fin du mois que vous indiquez au dos des chèques

Pour la réduction d'impôt, un reçu à joindre à votre déclaration des revenus de 2012 vous sera adressée début 2013.